

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LES ANCIENS COMBATTANTS—LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ QUANT AU RELÈVEMENT DES ALLOCATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Marshall:

Que la Chambre prie le gouvernement de mettre en vigueur prochainement, par des amendements législatifs appropriés, les recommandations faisant partie du deuxième rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants, daté du 9 juin 1970, et, en outre, de prévoir pour bientôt une augmentation raisonnable des allocations versées en vertu de la loi de 1952, modifiée, sur les allocations aux anciens combattants.

Et de la proposition d'amendement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

**M. Cliff Downey (Battle River):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux qu'on me permette d'exprimer mes vues au sujet de cette question d'importance vitale. Nos anciens combattants seront fort encouragés lorsqu'ils apprendront que la Chambre a été saisie de la substance du rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants. Je voudrais aussi vous remercier, monsieur l'Orateur, d'avoir bien voulu prolonger le temps prévu pour le débat sur cette question afin de permettre à tous ceux qui le voulaient d'y participer et d'exprimer leurs opinions. J'ai occupé ma place pendant presque toute la journée et j'ai été réconforté par l'éloquence, l'émotion et la sincérité qui se manifestaient de tous les côtés de la Chambre. Il me semble que la Chambre aurait dû discuter de cette question il y a longtemps. Sans aucun doute, tout autre délai serait inexcusable. Si le débat actuel n'aura été qu'un autre faux départ dans la perspective d'une mesure législative, le gouvernement encourra toute la furie des députés et du pays en général.

On a beaucoup parlé aujourd'hui de la valeur de nos guerriers de jadis. En réalité, on ne saurait en dire assez des sacrifices consentis par nos anciens combattants pour parvenir à les dédommager des souffrances et des misères qu'ils ont endurées. Cependant, nous devons faire bien plus que parler. Nous reconnaissons tous, je pense, que nous devons ajouter à nos paroles la saveur de l'action. Peu importe où nos anciens combattants ont guerroyé, la génération actuelle leur est tout autant redevable que ne l'a été la leur. Les sacrifices de nos soldats, de nos marins et de nos aviateurs ont préservé notre société, notre souveraineté et notre liberté pour le bien de toutes les générations subséquentes, et notre dette envers eux se transmet de génération en génération. La tâche de mettre à jour les lois qui concernent les anciens combattants échoit franchement à nous qui siégeons aujourd'hui au Parlement, et il serait peu sérieux de notre part de la refiler à quelqu'un d'autre. Nous devons maintenant nous occuper de la chose comme appartenant aux ayants droit. Je dis «ayants droit» parce que je veux m'élever contre l'intention avouée du gouvernement de retarder le projet de loi sur les anciens combattants jusqu'à ce qu'il ait pu préparer un document général traitant de toutes les facettes de la législation du bien-être social.

[M. l'Orateur suppléant (M. Laniel).]

J'ai pour cela diverses raisons, dont la moindre n'est pas celle que je viens de mentionner. Les allocations et les pensions des anciens combattants sont sans proportion avec les prestations accordées en vertu des programmes d'assistance sociale. Les anciens combattants de notre pays ont acquis certains droits qui leur appartiennent en propre. Ces droits sont des éléments fondamentaux de notre société et de notre régime gouvernemental. Monsieur l'Orateur, c'est nous montrer mesquins et peu scrupuleux que de demander aux intéressés de se mettre en ligne en vue d'une assistance qui arrondira le revenu insuffisant de leurs pensions ou de leurs allocations, parce qu'ils auraient payé pour notre liberté de leur santé et de leurs membres.

Les prestations des anciens combattants ne sont pas des prestations d'assistance publique, et si le reste de mes remarques devait aller se perdre dans l'obscurité des comptes rendus, je veux qu'on se rappelle que je me suis opposé avec la plus grande énergie à tout nouveau retard apporté à la mise en œuvre de lois qui accorderaient à nos anciens combattants un dédommagement suffisant, et suivant des modalités qui témoigneraient de la dignité avec laquelle ils ont fait leur part. Il est indigne de nous, Canadiens, de faire moins pour nos anciens combattants que n'ont fait ou que ne font les autres pays pour les leurs. Il est indigne de nous de retirer la dignité à ceux qui ont donné tout ce qu'ils possédaient, et qui n'espèrent maintenant que ce qu'on leur a laissé espérer. Il n'est que trop caractéristique de notre gouvernement de dire aux anciens combattants qu'ils devront attendre d'avoir été intégrés à l'objet d'une vaste jungle bureaucratique qui administrera une multitude de cas que ne rattache aucun lien, tandis que l'on s'appliquera à atténuer le sens réel de leur apport.

Le député de Victoria-Haliburton (M. Scott) a fait remarquer, voici quelques jours, que le gouvernement semblait vouloir dire aux hippies, yippies, réfractaires et déserteurs: «Venez dans la Terre Promise. Venez au Canada et travaillez contre notre gouvernement et nos institutions!» C'est un triste bilan qui se dégage pour le gouvernement, voire pour nous tous, quand nous permettons que de pareilles conceptions s'enracinent dans notre pays, qui doit sa sécurité au sang, aux peines et aux souffrances des jeunes gens et des jeunes filles des générations qui nous ont précédés. On en vient à se demander s'il reste encore quelque chose de sacré au Canada. Pour quiconque a contribué ou qui contribue présentement à l'édification de notre société, il est impossible de comprendre comment le gouvernement peut faire preuve d'une telle désinvolture à l'endroit des libertés et des institutions que nous avons conquises aux prix de mille difficultés.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. La présidence doit signaler au député qu'il s'écarte de la motion et de l'amendement à l'étude. Il devrait s'efforcer de s'en tenir strictement à la motion et à l'amendement.

**M. Downey:** Merci, monsieur l'Orateur. Je tentais simplement de faire valoir aux yeux des députés la nécessité pressante de nous occuper des besoins de nos anciens combattants avant ceux de certains autres éléments de notre société qui semblent prendre la vedette. J'allais mentionner les Américains qui essaient d'échapper au service militaire et je crois qu'il y a là un rapport avec la